

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Mars 2022 à 20 h

Présents : EYSSAUTIER Yann - CROUZET Vincent- LABOURY Jean-Claude - ELIET Claire - BETTON Caroline - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen -GOUY Damien - GUAY André - HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc

Excusés : DESBOS Thierry (pouvoir Damien GOUY) - DUPORTAIL Christine (pouvoir à CAILLET Carmen) - CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à HUGUET Sonia) - GBEULAZIDGE Marie-Christine (pouvoir à ELIET Claire)

1-PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 COMMUNE – LOTISSEMENT JUNY-LARDENNE – STATION SERVICE

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021 COMMUNE – LOTISSEMENT JUNY-LARDENNE – STATION SERVICE

Mr le Maire présente les comptes administratifs concernant la Commune, le lotissement Lardenne et la station- service.

Lotissement Lardenne : état néant puisque le lotissement n’a pas débuté en 2021.

La station- service :

Section fonctionnement – Pour rappel : déficit en 2020 de 23 029,17 €

En 2021 : Dépenses : 1 382 637,65 € - Recettes : 1 476 979,09 €

ce qui fait un excédent de 71 311,77 €

Section investissement : Pour rappel : déficit en 2020 de 2000 €

En 2021 : Dépenses : 49 807,70 € - Recette : 49 059,67 €

ce qui fait un déficit de 2 780,11 €

TOTAL : Excédent de fonctionnement reporté : 68 531,66 €

La marge prise sur un litre est toujours de 5 à 6 centimes/ litre

Des améliorations sont à prévoir notamment le changement de pupitre et des aménagements de protection contre la pluie.

Une subvention exceptionnelle d’un montant de 37 920 € a récemment été versée par l’Etat cause covid.

La Commune :

Section fonctionnement : Pas de Déficit en 2020

En 2021 : Dépenses : 861 211,35 € - Recettes : 1 394 346,49 € - Excédent de 822 024,79 €

Section investissement : Pour rappel : Déficit en 2020 de 239 024,38 €

En 2021 : Dépenses 655 927,54 €- Recettes : 678 823,93 €- Déficit de 216 127,99€

Restes à réaliser : 502 603,55 € -(comprenant la caserne des pompiers) - mais compter sur la subvention d’Arche Agglo de : 266 108, 55 €

TOTAL : Excédent de fonctionnement reporté : 369 401,80€

Mr le Maire se retire et Mr CROUZET demande de passer au vote des comptes administratifs et comptes de gestion

COMPTES DE GESTION :

Vote pour le lotissement de Lardenne : 14 Pour

Vote pour la station – service : 11Pour – 3 Abstentions

Vote pour le budget principal de la commune : 11Pour – 3 Abstentions

COMPTES ADMINISTRATIFS :

Vote pour le lotissement de Lardenne : 14 Pour

Vote pour la station – service : 11Pour – 3 contre

Vote pour le budget principal de la commune : 11 Pour – 3 contre

2-ARCHE AGGLO :

- Plan de solarisation des toitures publiques pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Dans la cadre du Plan Climat, ARCHE Agglo a réalisé une étude pour la pose des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Sur les toitures : gendarmerie (Bâtiment n'appartenant pas à la commune) - ancienne école publique -ancien garage Sapet – (Problème de désamiantage en charge de la commune) – gymnase (renforcement obligatoire de la charpente) - La toiture de l'ancienne école publique est retenue et un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) sera lancé.

Le toit de l'ancienne école publique permet la pose d'environ 100 m² de panneaux. Le montant serait de 18 300 € HT dont le prêt sur 20 ans serait entièrement remboursé par la revente de l'électricité à un opérateur. Cette réalisation permettrait de montrer l'exemple en faveur des énergies renouvelables.

Mr le Maire invite à passer au vote pour valider la démarche d'étude, sans aucun engagement.

Vote : 15 Pour

-Règlement d'aides pour la rénovation des façades

Le plan d'aide à la rénovation des façades concerne un périmètre du centre bourg en fonction des ressources des propriétaires.

L'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) par l'intermédiaire de l'OPAH subventionne à hauteur d'un montant de 1250 €/ logement et la commune s'engage à subventionner 25% du prix des travaux HT dans la limite d'un plafond de 10 000 € de travaux c'est-à-dire un montant de 2 500 € maximum/immeuble.

En partenariat avec ARCHE Agglo, pour les dossiers qui ne seraient pas subventionnés par l'ANAH, la commune s'engage à subventionner à hauteur de 20 % HT avec un plafond de 10 000 € de travaux, c'est-à-dire un montant de 2 000 € maximum/ immeuble -S'adresser au service Habitat d'ARCHE Agglo pour le dépôt du dossier.

Vote : 15 Pour

3-PARTENARIAT POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS :

Stérilisation possible pour 15 chats errants. L'association « Brigitte Bardot » alloue une subvention de 60 € / mâle et 90 € / femelle et l'association « La clé des chats » une subvention de 10 € / chat pour 12 chats.

Tarifs de vétérinaire comprenant aussi le tatouage : 75 € / mâle et de 110 à 130 € / femelle suivant l'acte.

En conclusion il reste à charge de la commune : 5 € / mâle et de 10 à 30 € / femelle pour 15 chats errants.

Mr le Maire fait passer au vote pour la validation des contrats.

Vote : 15 Pour

4- MARPA : NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE EN REMPLACEMENT DE MME GBEULAZIDJE

La MARPA a besoin d'une personne pour un poste concernant la trésorerie. Mme Christine DUPORTAIL est proposée en remplacement de Mme Marie-Christine GBEULAZIDJE.

Vote : 15 Pour

5-DIA

-Vente de la parcelle AK 270 concernant un garage, route de Pailharès, de Mr BOURRET Alain qui le cède à Mr BOURRET Yannis pour un montant de 1000 €

Vote : 15 Pour

-Vente de la parcelle AE 423- de Mr Emmanuel BOURRET située dans la zone artisanale de Fontaye, cédée à Mr BUISSON Alexandre pour un montant de 6 252,65€

Vote : 15 Pour

-Transaction familiale des parcelles AE 282-285-353-404-405-406 -285- et 353 de la SCI BOURRET situées Route du Balayn sur la zone artisanale, cédées à la SCI BOURRET CASANIS pour un montant de 400 000€

Vote : 15 Pour

5-INFORMATIONS DIVERSES

-Samedi 26 Mars une journée nettoyage a été organisée en partenariat avec ARCHE agglo. Trois équipes ont œuvré sur 3 sites : La Routisse – Le pont de Brintenas, les berges de la Daronne, l'Arborétum - Le pont de Pojot

- Le samedi 19 Mars matin à 10h une première réunion du Conseil des jeunes s'est déroulée avec Mr Olivier Altmann du Centre socioculturel de Tournon. Ce Conseil est ouvert aux jeunes de 13 à 17 ans. Le créneau d'une rencontre par mois est prévu. La prochaine rencontre sera le 10 avril.
- Un « Food truck » va s'installer les dimanches soir pour proposer pizzas et burgers, la plupart des produits étant locaux. Le lieu reste à définir après consultation auprès des commerçants : soit sur la place de l'Hôtel de ville, soit place de la salle des fêtes.
- Les brigades vertes sont intervenues la semaine du 7 Mars pour le nettoyage des jardins du couvent et plusieurs ouvrages sur les routes.
- Des travaux sont obligatoires sur le portail du cimetière. Un devis de ferronnerie a été proposé par le ferronnier de St Félicien pour un montant de 704,50 €. Il faudra faire appel également à un maçon pour consolider le pilier porteur.
- L'écobuage est de nouveau autorisé mais seulement pour brûlage de type agricole avec demande d'autorisation en mairie.